

DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE D'ARTIGNOSC SUR VERDON

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU MAIRE  
N° 2024-03-012

OBJET : BAIL A LOUER - GARAGE N°03 -  
RESILIATION

**Le Maire de la commune d'ARTIGNOSC - SUR - VERDON,**

**Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;**

**Vu, la délibération du conseil municipal N°2020-12-052, du 04 décembre 2020, portant délégations consenties à Monsieur Serge CONSTANS, Maire d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON, par le conseil municipal, dans un souci de favoriser une bonne administration communale ;**

**Vu, la décision du maire N°2021-10-033, du 28 octobre 2021, approuvant le bail à louer pour le garage N°03 au profit de la SNC JOSYL ;**

**Considérant la demande de résiliation du bail de la SNC JOSYL en date du 16 février 2024 ;**

**DECIDE**

**Article 1 : de résilier le bail à louer pour le garage N°03, situé Place du Bicentenaire à ARTIGNOSC SUR VERDON, établi le 28 octobre 2021 avec la SNC JOSYL - Epicerie « Le Relais du Lac » à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;**

**Article 2** : Madame la secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de BRIGNOLES ;
- à Monsieur le chef du Service de Gestion Comptable de la collectivité ;
- à la SNC JOSYL ;

Fait à ARTIGNOSC sur VERDON, le 29 mars 2024

**Le Maire, Serge CONSTANS**



Accusé de réception

ID083218300051 - 20240329-DM202403012 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Sous Préfet :

Notification remise en main propre le :

Publiée le :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).